



## Smartphone endommagé

-----  
Par Jirmen

Bonjour,

J'ai récemment subi un accident de voiture lors du travail. Mon smartphone est resté plusieurs jours dans la voiture humide en attendant que quelqu'un de mon entreprise aille le chercher car j'étais en arrêt de travail et ne pouvais pas bouger.

Il est resté deux semaines dans cette voiture et quand je l'ai récupéré il était trempé, plein d'eau et ne marche plus. La perte de mon portable a été inscrite sur la fiche interne de l'entreprise concernant l'accident de travail.

Quand j'ai demandé un remboursement, l'entreprise m'a répondu qu'il ne prenait pas en charge ce type de dégât et que je devais me rapprocher d'une assurance personnelle.

Il y a t-il vraiment aucune obligation de mon employeur de me dédommager?

Merci pour votre aide.

-----  
Par Henriri

Hello !

En réalité votre téléphone n'a pas été détérioré par l'accident de travail mais par son long séjour exposé aux intempéries avant que vous le fassiez récupérer à votre initiative. Ca va être difficile de le faire prendre en charge par une assurance à moins que vous ayez une assurance spécifique couvrant cet appareil dans ce cas.

A+